



DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 3 ET/OU VOLET 4

Modalités d'inscription

- . Remplir toutes les sections du formulaire (un formulaire par activité);
- . Inclure avec votre demande le bilan financier de la dernière année et les confirmations de tout autre partenaire financier dans votre projet.

Veillez cocher le programme pour lequel vous souhaitez déposer une demande

Volet 3 - Programme d'aide au fonctionnement d'activités reconnues par la Ville de Gaspé
Volet 4 - Programme d'appui à l'acquisition d'immobilisations

1. Informations générales

Organisme demandeur :

No. de matricule de votre charte :

Adresse :

Nom du responsable :

Téléphone:

Télécopieur:

Courriel :

Budget annuel d'opération de l'organisme : _____

Nombre de membres au sein de l'organisme : _____

2. Éléments du projet

Titre du projet :

Coût total du projet : _____

**Montant demandé
à la Ville de Gaspé:**

3. Description du projet

4. De quelle façon votre projet peut-il contribuer à améliorer le milieu ?

5. Quelles sont les réalisations antérieures de votre organisme dans la communauté ?

6. Caractéristiques générales

a) Date de réalisation du projet et échéancier de réalisation (décrire les étapes si requis) :

b) Quelle est la clientèle visée par la réalisation de ce projet ? (Inscrire également le nombre de personnes)

7. Financement

- a) Outre la Ville de Gaspé, quels organismes avez-vous approchés afin d'obtenir de l'aide financière ? Veuillez annexer les demandes écrites de subventions adressées par votre organisme aux autres bailleurs de fonds.

b) Possédez-vous des engagements écrits de ces organismes quant à la hauteur de leur participation dans le projet ? Si oui, l'indiquer et annexer les confirmations au présent formulaire ? Si non, joindre les lettres de refus.

c) Quel est le montant investi par votre organisme dans le projet ?

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Toutes les subventions accordées via les Volets 3 et 4 devront être réclamées dans les quatre (4) mois suivant leur attribution.

Advenant le non-réalisation du projet dans les délais prescrits, l'organisme devra aviser les Services administratifs, par écrit, afin d'obtenir un délai supplémentaire La Ville de Gaspé se réserve le droit de refuser la demande de l'organisme si elle le juge nécessaire. L'aide financière accordée sera alors annulée et l'organisme devra déposer une nouvelle demande afin de l'obtenir de nouveau.

Adresse de retour :
Direction des Services administratifs
VILLE DE GASPÉ
25, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gaspé (Québec) G4X 2A5

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page below the header. It is intended for providing additional information.